

LAC DU DER au 1er du mois

Volume effectif
60 M de m³

Capacité totale
350 M de m³

17 %

Objectif de
remplissage
60 M de m³

100 %

PLUVIOMETRIE

	Mois en cours	Mois année n-1
Hauteur (mm) :	102,6 mm	62,6mm
Fréquence (j sur 30)	17 j	12 j
Cumul annuel (mm) :	603,45 mm	472,56mm

TURBIDITÉ NTU

	Mois en cours	Mois précédent	Mois année n-1
Moyenne	35,9	9,1	8,2
Mini	4,7	4	5,7
Maxi	92	20	14

DÉBIT en m³/s

	Mois en cours	Mois précédent	Mois année n-1
Moyenne	121,18	70,92	50,20
Mini	52	45	44
Maxi	185	97	61

OXYGÈNE

	Dissous mg.L ⁻¹	Saturation %
Moyenne	11,1	99
Mini	9,7	91
Maxi	12,7	100

TEMPÉRATURE en °C

	Eau	Air
Moyenne	9,9°	9,03°
Mini	6°	-3,7°
Maxi	11,4°	20°

pH

Moyenne	8,10
Mini	8
Maxi	8,30

AMMONIUM (en mg.L⁻¹)

Moyenne	0,11
Mini	0,06
Maxi	0,18

BACTÉRIOLOGIE (dans 100 mL)

	Coliformes f. Escherichia coli	Streptocoques fécaux
Moyenne	3 739	970
Mini	1 300	263
Maxi	12 000	4 300

niveau guide : 20 000 eau apte à la potabilisation 10 000
A3 (eaux polluées) 2 000 eau apte à la baignade 100

PHYTOSANITAIRE en µg.L⁻¹

Dépassement du seuil de 0,05µg.L⁻¹

Substances	Semaines n°	Concentrations
AMPA	44	0,4
"	46	0,15
"	48	0,20
Glyphosate	44	0,19
"	46	0,12
"	48	0,1

Légende : ↗ Évolution du paramètre par rapport au mois précédent

Qualité globale de l'eau, plutôt :

 Très bonne
  Bonne
  Moyenne
  Mauvaise

Observations :

Le débit de la Marne reste stable pendant la 1^{ère} semaine, inférieur à 60 m³/s. Il augmente ensuite pour atteindre 185 m³/s le 13 novembre et il se stabilise jusqu'au 20. La décrue s'amorce à compter du 21 et le débit atteint 111 m³/s en fin de mois.

La pluviométrie est nettement supérieure à 2009, avec 2 épisodes neigeux en fin de mois.

La turbidité augmente jusqu'au 14 novembre passant de 6,7 NTU à 67,3 NTU. Puis elle diminue progressivement pour atteindre 16,5 NTU le 25 novembre et se stabilise jusqu'à la fin du mois.

Pollution

3 novembre 2010 : pollution aux hydrocarbures en amont de la ville de Meaux. Les pompiers installent trois barrages flottants afin de contenir les hydrocarbures. Des prélèvements sont effectués par l'ARS mais les volumes prélevés se sont révélés trop faibles pour une mesure. L'alerte est levée le 9.

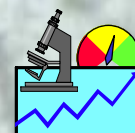
Paramètres mesurés aux prises d'eau des usines de Neuilly-sur-Marne, de Joinville-le-Pont et de Saint-Maur-des-Fossés.

Syndicat Mixte Marne Vive

Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Tel : 01 45 11 65 72 - Fax : 01 45 11 65 70 – www.marne-vive.com

Membres : Bonneuil, Bry, Charenton, Gournay, Joinville, Saint-Maur, Saint-Maurice, Villiers, Ports de Paris à Bonneuil, Chambre de Métiers du Val-de-Marne, Communautés d'agglomérations de la Vallée de la Marne (Nogent-Le Perreux) et de la Plaine Centrale (Créteil, Limeil-Brevannes, Alfortville).



OBSERVATOIRE NOVEMBRE 2010 : DES ACTIONS POUR LA MARNE, LE CONTRAT DE BASSIN

Les élus et les services techniques du territoire veulent œuvrer, ensemble, pour améliorer la qualité de la Marne. Ils se sont ainsi engagés à réaliser un contrat de bassin, intitulé Marne Confluence "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne" pour 2010 – 2015.

Qu'est-ce qu'un contrat de bassin ?

C'est un document contractuel signé entre :

Des financeurs :

(Agence de l'Eau, Région)
• Ils s'engagent à financer de façon prioritaire les actions inscrites au contrat (voire de façon exclusive, selon les thématiques)

Des maîtres d'ouvrage :

• Ils établissent un programme d'actions pluriannuel cohérent
• Ils priorisent les actions
• Ils s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites



■ Le territoire du Syndicat Marne Vive
■ Les communes non membres du SMV

▲ Le territoire signataire du contrat de bassin

Au-delà des aspects de financements, le contrat permet :

- De planifier et prioriser les actions à mener à moyen terme, par rapport aux besoins de la rivière
- De disposer d'un lieu d'échanges, de partage et "d'émulation" (le comité de pilotage)
- De créer un outil de sensibilisation / communication sur des opérations concrètes

C'est un outil opérationnel. Le Syndicat est chargé d'animer le contrat et de suivre l'état d'avancement des actions inscrites. 28 entités ont signé le contrat.

Quelles sont les actions prévues sur 2010 – 2015 pour la Marne ?

OBJECTIF A : QUALITE DES EAUX DES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS

Cet objectif est essentiellement axé sur la fiabilisation des dispositifs d'assainissement (connaissance, qualité des rejets, des réseaux...).

Exemples d'actions inscrites :

- Réalisation des schémas directeurs d'assainissement inexistantes
- Étude de faisabilité d'une baignade en Marne
- Réalisation d'un plan de désherbage...

107 millions € ont été programmés pour cet objectif



Gourmay
Noisy-le-Grand
Alfortville
Bonneuil
Bry
Champigny
Charenton
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Joinville-le-Pont
Le Perreux
Limeil-Brévannes
Nogent-sur-Marne
Saint-Maur
Saint-Maurice
Sucy-en-Brie
Villiers

OBJECTIF B : QUALITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS

Il s'agit d'améliorer l'état écologique de la Marne, de ses berges et de ses îles.

Exemples d'actions inscrites :

- Restaurations écologiques d'îles et de berges le long de la Marne...
- Mise en place de réflexions sur une gestion coordonnée des milieux aquatiques...

24,8 millions €



Port Autonome de Paris
Syndicat Eaux D'Île de France
Syndicat Marne Vive
Communauté d'agglomération Vallée de la Marne
Communauté d'agglomération Plaine Centrale
Communauté communes Charenton St Maurice
Conseil Général 94
Chambre de métiers et d'artisanat 94
Agence de l'Eau Seine Normandie
Région Île de France

OBJECTIF C : ANIMATION DE TERRITOIRE VIS-A-VIS DE L'AMELIORATION ECOLOGIQUE DE LA MARNE

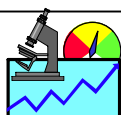
Actions inscrites :

- L'observatoire de la qualité de la Marne
- Les manifestations sur le thème de la qualité de la Marne...

1,2 million €



Le contrat de bassin a pour objectif de prioriser et de planifier les actions des entités du territoire vis-à-vis des besoins de la Marne. Cet outil fédérateur structure les actions de chacun pour la rivière. Le contrat, porté par le Syndicat Marne Vive, comprend 3 objectifs et 75 actions, pour un total d'environ 133 millions d'euros. C'est une feuille de route indispensable pour améliorer de la qualité de la Marne.



Document élaboré grâce aux informations communiquées par les Grands Lacs de Seine, la ville de Saint-Maur-des-Fossés, les Eaux de Paris (SAGEP), le SEDIF, le SIAAP, le CSP, les SNS, la DDASS, l'AESN, le Conseil Général 94, le SRPV...